

DECEMBRE 2013



AU SOMMAIRE :

- Modifications aux Règles de Course à la voile 2013-2016
- Modification du règlement de publicité de la FFVoile
- Formation « Arbitres au Féminin pluri-elle »
- Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage 2014
- Formations nationales 2014
- Les groupes nationaux d'arbitres 2014
- Honorariat
- Mise à jour de la clé arbitre
- La photo du mois
- Nos meilleurs vœux



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRES FÉDÉRAUX



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
Commission Centrale d'arbitrage
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 12 / 03 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr



LE RAPPEL GENERAL - Décembre 2013



MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE COURSE À LA VOILE 2013-2016

Le 16 novembre 2013, l'ISAF a autorisé une modification urgente à la RCV B3.31, tel que permis par la Régulation ISAF 28.1.2. La modification de règle est détaillée ci-dessous et prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

Le texte barré doit être supprimé et le texte de remplacement est en gras souligné.

B3 MODIFICATIONS AUX REGLES DU CHAPITRE 3

31 TOUCHER UNE MARQUE

La règle 31 est supprimée. La règle 31 est modifiée comme suit : « Une planche peut toucher une marque mais ne doit pas s'y tenir. »

CORRECTIONS

Suite à relecture, les erreurs suivantes doivent être corrigées. Le texte barré doit être supprimé et le texte de remplacement est en gras souligné.

Annexe B – Règles de compétition Windsurfs

Règle B10 : 29 RAPPELS

- (b) Si le comité de course agit selon la règle 29.1(a) 29(a) et que la planche est identifiée, elle doit être disqualifiée sans instruction, même si la course est *annulée*. Le comité de course doit héler ou afficher son numéro de voile, et la planche doit immédiatement quitter la zone de course. Si le départ de la course est redonné ou si la course est recourue, elle ne doit pas y participer.
- (c) Si une course a été validée mais est ensuite annulée par le jury et si la course est recourue, une planche disqualifiée selon la règle 29.1(b) 29(b) peut y participer.

Règle B12 : A 1 CLASSEMENT EN COMPETITION DE VITESSE

- (c) S'il y a une égalité de classement à la fin de la série entre deux planches ou plus, elle doit être départagée en faveur de la (des) planche(s) avec le run le plus rapide dans l'épreuve. Si une égalité persiste, elle doit être départagée en appliquant les règles ~~A-8.2(b) et (c)~~ A8.2 et A8.3 à la règle B8.

La CCA ayant anticipé cette modification avait déjà inclus la modification à la RCV 31 dans les instructions de course type 2013-2016 (cf. article 1.5 des IC type).

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE PUBLICITÉ DE LA FFVOILE

Le Conseil d'Administration de la FFVoile du 23 novembre dernier a validé la modification du règlement de publicité de la FFVoile, pour une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2014.

Ce règlement modifié est téléchargeable sur internet, à l'adresse suivante :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/CA/PE_CA_23_11_13_Reglement_Publicite.pdf

Il a également été mis à jour sur la clé arbitre.

Nous attirons votre attention sur la modification qui exonère de carte de publicité les bateaux faisant figurer de la publicité pour un organisme à but caritatif / philanthropique / humanitaire (article 3.1d) ainsi que sur les procédures de contrôle lors des compétitions qui rappellent les responsabilités respectives des arbitres et des organisateurs (article 3.9).



LE RAPPEL GENERAL - Décembre 2013

FORMATION « ARBITRES AU FÉMININ PLURI-ELLE »

Suite à la réunion des premières référentes du projet « Arbitres au Féminin pluri-elle » du mois dernier, le premier week-end de formation théorique à destination des futures arbitres régionales est programmé les 8 et 9 février 2014 dans les locaux de la Fédération. Les premières candidates ont été contactées, et il reste des places disponibles.

Nous comptons sur la collaboration de chacune et chacun d'entre vous pour nous aider à prospecter dans vos régions et vos clubs et nous aider à identifier d'éventuelles futures arbitres régionales, que ce soit parmi les arbitres de club féminines, les compétitrices, les accompagnatrices ou mères de coureurs. Si vous avez parmi vos connaissances des femmes intéressées par l'arbitrage, nous comptons sur vous pour nous communiquer leurs coordonnées en adressant un mail à cca@ffvoile.fr afin que nous puissions les contacter dès que possible.

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS SOLITAIRE EQUIPAGE 2014

Dans le cadre des actions mises en place par la Commission Centrale d'Arbitrage pour augmenter le nombre de femmes parmi les arbitres de la FFVoile, l'arbitrage du Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage 2014, programmé à Martigues du 24 au 30 août 2014 sera assuré uniquement par des arbitres femmes.

FORMATIONS NATIONALES 2014

Les arbitres régionaux souhaitant s'engager dans une formation nationale peuvent télécharger le dossier de candidature à compléter et à renvoyer à leur Commission régionale d'arbitrage ainsi qu'à la CCA (cca@ffvoile.fr) à l'adresse suivante :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/candidature_stage_national_12.doc

Depuis 2012, la formation des stagiaires débute sur une épreuve majeure de la Fédération, où ceux-ci sont désignés comme arbitres.

Pour 2014, la liste des épreuves est la suivante :

Epreuve	Lieu et dates	Comités	Jaugeurs	Juges
Coupe internationale de printemps Optimist	Cannes, 19 au 25 avril	Comités		Juges
Course Croisière Edhec	Les Sables d'Olonne, 25 avril au 3 mai	Comités	Jaugeurs	Juges
Championnat de France Monotype Habitable, GOPEN	Lanvéoc Poulmic, 29 mai au 1er juin	Comités	Jaugeurs	Juges
Championnat de France Minimes	St Pierre Quiberon, 5 au 10 juillet	Comités	Jaugeurs	Juges
Championnat de France Espoirs Glisse	Martigues, 16 au 22 août	Comités		Juges
Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage (réservé aux stagiaires femmes)	Martigues, 24 au 30 août	Comités	Jaugeurs	Juges



LE RAPPEL GENERAL - Décembre 2013



LES GROUPES NATIONAUX D'ARBITRES 2014

La Commission Centrale d'Arbitrage, lors de sa réunion des 29 et 30 novembre, a passé en revue l'affectation des arbitres dans les groupes nationaux pour l'année 2014. L'affectation ainsi réalisée est basée sur l'activité d'arbitrage 2013 de chaque arbitre et répond aux critères définis dans le règlement de la Commission Centrale d'Arbitrage, qui sont, pour rappel : l'expertise, le savoir être, la qualité et l'activité d'arbitrage ainsi que la disponibilité.

Les changements d'affectation pour l'année à venir sont récapitulés ci-après :

Qualification	Affectation 2013	Affectation 2014	Nbre d'arbitres
Comité de course	National 1	National 2	3
Comité de course	National 2	National 3	13
Comité de course	National 3	National 2	6
Comité de course	National 4	National 2	3
Comité de course	National 4	National 3	3
Comité de course	En formation	National 4	5
Joueur	National 1	National 2	1
Joueur	National 2	National 1	1
Joueur	National 4	National 1	1
Joueur	National 4	National 2	1
Joueur	National 4	National 3	6
Joueur	En formation	National 4	5
Umpire	National 1	National 2	1
Umpire	National 2	National 3	1
Umpire	National 4	National 2	1
Umpire	En formation	National 4	1
Juge Vagues	National 3	National 2	1
Juge Vagues	National 2	National 3	3
Contrôleur Equipement course au large	National 2	National 1	1
Contrôleur Equipement course au large	En formation	National 4	1
Juge	National 1	National 2	2
Juge	National 2	National 1	3
Juge	National 2	National 3	4
Juge	National 3	National 2	3
Juge	National 4	National 2	3
Juge	National 4	National 3	4
Juge	En formation	National 4	4



LE RAPPEL GENERAL - Décembre 2013

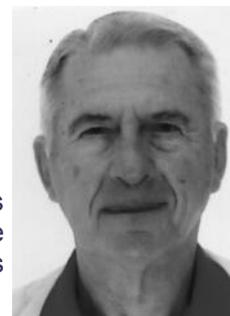
HONORARIAT

Le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Voile a validé la proposition de la Commission Centrale d'Arbitrage qui souhaite distinguer deux arbitres particulièrement investis et ayant beaucoup œuvré pour la voile en France : Gonzalve De Yrigoyen et Maurice Viaud, tous deux licenciés au C.N. La Baule Le Pouliguen Pornichet.



Gonzalve De Yrigoyen, juge national, est l'actuel Président de la Commission Régionale d'Arbitrage de la ligue Pays de la Loire et l'un des vice-présidents de la ligue Pays de la Loire. Gonzalve a également été Secrétaire général de cette même ligue ainsi que membre du Jury d'Appel de la FFVoile entre 1990 et 2000.

Maurice Viaud, jugeur national, un des piliers de l'Osiris Habitable, a arbitré bon nombre d'épreuves majeures de la FFvoile et est de plus vice-président de la Ligue Pays de la Loire.



Tous deux reçoivent ainsi la distinction d'arbitre honoraire de la Fédération Française de Voile. Nous les félicitons chaleureusement pour cette reconnaissance bien méritée.

MISE À JOUR DE LA CLÉ ARBITRE

Dans l'onglet CCA, Rappel Général :

- le Rappel Général de novembre

Dans l'onglet Jury d'Appel :

- la décision 2013-08
- la décision 2013-10 (RCV 11, 14, 61.2c, 64.1, 66, 71.2, R5)

Dans l'onglet Règlementation

- le règlement de publicité de la FFVoile

LA PHOTO DU MOIS

Nos remerciements à Arnaud Pescher pour cette photo réalisée à l'occasion du National J80 qui s'est déroulé à Cherbourg le mois dernier.

NOS MEILLEURS VOEUX

Les membres de la Commission Centrale d'Arbitrage se joignent à nous pour vous souhaitez d'excellentes fêtes de fin d'année.

Corinne Aulnette
Responsable de la C.C.A.

Jean-Luc Denéchau
Président de la C.C.A.